Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_172-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

**C_2017_172**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

## SÉANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

*L'an deux mille dix sept, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 57 |

Objet de la délibération:
**Commune de Callas - Aménagement de l'espace mutualisé Tourisme/Culture - Demande de subventions**

**PRÉSENTS** :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Laurent GIORDANO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Christian TAILLANDIER, Alain VIGIER

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Hugues MARTIN pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Alain VIGIER, Alain HAINAUT pouvoir à Guy DEMARTINI, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL, Grégory LOEW pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Nicole FANELLI

**ABSENT(S) :**
Alain PARLANTI, Franck AMBROSINO, Gilbert BOUZEREAU, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Laure REIG, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Marie-Christine GUIOL

**RAPPORTEUR** : Madame Nicole FANELLI

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_172-DE

Dans le cadre de son schéma global d'aménagement, la commune de Callas réalise une « Maison de services » accueillant une crèche, des cabinets médicaux et un espace mutualisé Tourisme/Culture. Ce dernier, au titre de la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels telle que définie dans la délibération n°2006-44 du 29 juin 2006 précisant la définition de l'intérêt communautaire accueillera la médiathèque, le point info-tourisme et l'activité d'enseignement musical dispensée par le conservatoire d'agglomération.

La livraison du bâtiment étant prévue pour janvier 2018, il convient désormais de s'attacher à l'aménagement en mobilier, matériel audiovisuel et équipement informatique. A cette fin, une procédure de consultation publique sera diligentée au cours du dernier trimestre 2017.

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, un accompagnement financier de ces actions est sollicité auprès du Ministère de la culture et de la communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil départemental du Var et de tout autre organisme susceptible de financer ces opérations.

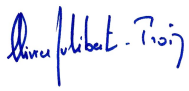
Les dépenses prévues sont de 40 000 € pour le mobilier et le matériel audiovisuel, 8 000 € pour le matériel informatique.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Culture réunie le 31 août 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- solliciter des subventions auprès de l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil départemental du Var et de tout autre organisme susceptible de financer ces acquisitions,
- signer tout document afférent.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 28/09/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*